

POUR DES RECHERCHES SUR LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS

Contactez les organismes suivants :

Archives départementales

Du lieu de naissance ou de sa résidence à ses 20 ans (s'il a déménagé hors département de naissance) de la personne pour laquelle vous souhaitez faire des recherches et demander copie de sa fiche matricule. Pour certaines catégories d'âge et selon les départements on peut y avoir accès en ligne.

Si vous habitez dans la région, le mieux est de vous rendre sur place.

P.A.V.C.C. (Pôle des Archives des Victimes des Conflits Contemporains)

Service Historique de la Défense
Pôle des Archives des Victimes des Conflits Contemporains
Rue Neuve du Bourg l'Abbé
14307 CAEN CEDEX

Mèl : shd-caen.courrier.fct@intradef.gouv.fr

La page web du P.A.V.C.C. :

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/%E2%80%A2-%C3%A0-caen>

Le mieux est de se rendre sur place après prise de RDV au 02 31 38 45 82. Vous aurez ainsi la possibilité de consulter des documents qui ne peuvent être photocopiés compte tenu de leur fragilité.

Nota : les dossiers des officiers se trouvent au SHD de Vincennes :

<http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>

C.I.C.R. (la Croix Rouge Internationale à Genève)

Il est impératif de se rendre sur le site à l'adresse : <http://www.icrc.org/fr/document/Quota-recherche-de-renseignements-sur-une-personne-detenu-pendant-la-guerre-d'Espagne-ou-la-0> afin de vérifier si les demandes sont recevables. *Le service a repris le 17 septembre 2018.*

International Tracing Service (ITS)

Große Allee 5-9
34454 Bad Arolsen
Germany

Mais le plus simple est de transmettre la demande via ce lien :

<http://www.its-arolsen.org/fr/renseignements/demande-de-renseignements-concernant-des-persecutes-du-regime-nazi/>

.../...

C.A.P.M. (Centre des Archives du Personnel Militaire)

Centre des Archives du Personnel Militaire
Caserne Bernadotte
64023 PAU CEDEX

capm-pau.courrier.fct@intradef.gouv.fr

(nota : le CAPM gère les dossiers individuels des Français nés à partir de 1921 – la plupart des PG étaient nés bien avant...- et vous pouvez obtenir la fiche signalétique et des services)

Pour en savoir plus : <http://www.defense.gouv.fr/actualies/memoire-et-culture/le-centre-des-archives-du-personnel-militaire-de-pau-capm>

**Si le soldat ou prisonnier a été blessé, malade, hospitalisé ou rapatrié sanitaire,
il faut écrire à :**

S.A.M.H.A. (Service des Archives Médicales et Hospitalières des Armées)

Service des Archives Médicales et Hospitalières des Armées
23, rue de Châteauroux
BP 21105
87000 LIMOGES CEDEX 2

Pour en savoir plus : <http://www.defense.gouv.fr/sante/sante-publique/hopitaux-militaires/dossier-medical-hospitalier/hospitalisation-obtenir-un-dossier-medical>

Dans tous les cas **SOYEZ TRES PATIENTS (souvent, une seule personne est chargée de ces recherches et ... évitez de relancer.**

Vous pouvez également consulter :

Les **listes** dites « **officielles** » **des prisonniers de guerre** en ligne sur le site de **Gallica**
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34458709m/date>

Attention : seules 100 listes ont été éditées et il n'y aurait qu'environ 1 million de PG qui y figureraient.

Sur **Facebook** la page suivante qui donne des informations et permet des échanges :
[PRISONNIERS de GUERRE \(POW\) dans les STALAG, OFLAG & KOMMANDO](#)